Comité pour l’élimination de la discrimination  
à l’égard des femmes

Examen des rapports présentés par les États parties  
en vertu de l’article 18 de la Convention sur l’élimination  
de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes

Rapports initiaux des États parties

\* Le présent rapport n’a pas été revu par les services d’édition.

Guinée\*